



Défense européenne

La lettre d'EuroDéfense-France

N°36 – Janvier 2012

Case 44-1 place Joffre, 75007 PARIS SP07- Tel/Fax 01 44 42 42 15 - E-mail : eurodefense-france@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul Perruche - Rédacteur en chef : Françoise Lépine

Chers membres d'EuroDéfense,

Ce dernier mot pour vous remercier très chaleureusement et très amicalement de la confiance que vous avez bien voulu m'accorder et du soutien constant que vous m'avez apporté pendant ces cinq dernières années. Grâce à votre engagement et à votre dévouement, ce fut pour moi un privilège et un grand bonheur de servir EuroDéfense et la cause européenne.

Je souhaite bonne route à notre nouveau Président, Jean-Paul Perruche. Je serai désormais à vos côtés pour lui apporter mon amical soutien.

Bonne et heureuse année 2012.

Jean Rannou

Ancien Président d'EuroDéfense

VŒUX DU PRÉSIDENT

Sensible à la confiance que vous m'avez marquée en me désignant comme Président d'EuroDéfense-France à compter du 1^{er} janvier 2012, je forme le vœu que cette nouvelle année apporte à chacun d'entre vous les satisfactions que mérite votre engagement au service de l'Europe de la défense et de notre association.

Conscient des responsabilités qui m'incombent, et inscrivant mon action dans le sillage de celle de mes prédécesseurs, auxquels je rends hommage, je vous assure de mon dévouement au service des objectifs nationaux et européens d'EURODEFENSE.

J'adresse au Général RANNOU des remerciements particuliers au nom d'EuroDéfense pour son engagement sans faille et le bilan élogieux de la Présidence qu'il a exercée durant les cinq dernières années.

par le **GCA (2S) Jean Paul PERRUCHE**

EDITORIAL

L'EUROPE FACE A SON DESTIN ET A SES CONTRADICTIONS

par le **GCA (2S) Jean Paul PERRUCHE**
Président d'Eurodéfense-France

L'Union européenne est-elle la cause ou la solution des difficultés actuelles des pays européens ? A lire ou à écouter certaines déclarations politiques dans les medias, il est permis de se poser la question. Pourtant, comment croire que l'appartenance à cette Union ait pu susciter l'engouement d'un si grand nombre de pays (bientôt 28 avec la Croatie), et qu'elle puisse continuer à attirer, s'il y avait un doute sur l'intérêt d'y entrer et d'y demeurer ? Chacun s'accorde à reconnaître les mérites de l'Union pour avoir supprimé durablement la guerre entre pays européens, mais on oublie souvent de souligner ses bienfaits sur le plan du développement économique. Sur les ruines de la 2^{ème} guerre mondiale, elle a permis de faire de l'Europe la région la plus riche du monde et celle où les inégalités sociales sont les moins fortes.

La crise économique et financière qui frappe la quasi-totalité des pays européens n'est pas une crise de l'Union européenne mais bien le résultat d'un laxisme économique des gouvernements de ses Etats-membres aggravé par la crise des « subprimes » de 2008 venue d'outre-Atlantique. Les effets de cette crise menacent le fonctionnement de l'Union et en font ressortir les insuffisances, notamment le défaut d'une véritable gouvernance de la zone Euro, mais c'est là le constat d'un manque d'Europe politique et non d'un excès d'Europe comme certains voudraient le faire croire. La solution la moins douloureuse pour nos pays ne peut être trouvée que collectivement, c'est-à-dire dans plus d'union et non pas moins. Qui pourrait croire que dans un monde « globalisé », les remèdes à la crise seraient plus efficaces s'ils étaient recherchés dans un « chacun pour soi » de nos « petites nations » ?

Il en va de même dans le domaine de la Défense. Depuis plus de 60 ans, la plupart des pays européens reconnaissant leur incapacité à se doter des moyens nécessaires à leur défense au plan national, s'en sont remis à l'Otan, c'est-à-dire à la protection américaine. Cette posture parfaitement justifiée pendant la guerre froide n'a pas été remise en cause jusqu'ici, malgré le changement de contexte, d'une part parce qu'elle permettait aux Etats européens de réduire leurs efforts de défense sans en assumer les conséquences et d'autre part parce les Etats-Unis y trouvaient davantage en maintenant leur position d'influence en Europe.

Suite page 2

UN BUDGET EUROPEEN DE LA DEFENSE

Par **Philippe ROGER, IGA (2é.S.)**
membre du bureau d'Eurodéfense-France

MOINS DE BEURRE, PLUS DE CANONS ?

Le document qui suit propose d'explorer la faisabilité d'un budget européen de Recherche et Développement de défense.

Suite page 3

Pour un partenariat stratégique renoué entre l'UE et la Russie ?

Par **Aurélien Seguin**
et le **Gal (2S) Jean-Marc Renucci**

Dans un contexte international incertain où l'Union monétaire vacille, risquant d'emporter avec elle l'Europe politique, et où la Fédération de Russie connaît une vague de protestation, l'opportunité de la rénovation du partenariat entre l'Union européenne et la Russie se pose plus que jamais.

Suite page 4

L'EUROPE FACE A SON DESTIN ET A SES CONTRADICTIONS

par le GCA (2S) Jean Paul PERRUCHÉ Président d'Eurodéfense-France

Suite de la page 1

Il semble que ce temps soit révolu. Après les déclarations des Secrétaires américains à la défense Gates puis Panetta, la nouvelle stratégie de défense américaine publiée le 5 janvier dernier confirme que le centre de gravité des intérêts stratégiques de sécurité américains a glissé vers l'Est et la région Asie-pacifique. Cela signifie que dans un contexte de réduction budgétaire, les intérêts de sécurité des Européens ne peuvent plus être considérés comme une priorité et donc une responsabilité exclusivement américaine. C'est la valeur stratégique des enjeux pour les Etats-Unis qui déterminera désormais leur niveau d'engagement en Europe.

Les pays européens se trouvent donc à nouveau devant leurs responsabilités de défense, comme l'a d'ailleurs déjà démontré la crise libyenne. L'Otan garde tout son intérêt d'institution de coopération militaire transatlantique, mais ses ambitions, dans le futur, seront proportionnelles aux ambitions et surtout aux capacités des Européens.

Cette nouvelle responsabilité ne pourra guère être exercée au niveau national comme l'ont également démontré les opérations en Libye. Il faudra donc que les pays européens aient une capacité d'analyse, de décision et d'action collective autonome à la hauteur des nouveaux enjeux.

Or c'est dans l'union européenne que la plupart des pays européens ont choisi d'unir leurs forces à partir d'intérêts communs et il est logique que la défense de ces intérêts soit envisagée dans ce cadre. Jusqu'à présent, ces pays se sont soustraits à leurs responsabilités de défense dans l'UE au prétexte de l'existence de l'Otan. Il est temps de sortir de cette contradiction qui consiste à vouloir des Européens plus forts, plus responsables et donc plus autonomes en refusant qu'ils le fassent collectivement. L'union des Européens dans l'UE est le lieu naturel de leur renforcement y compris au bénéfice de l'Otan. La complémentarité entre l'Otan et l'UE ne peut s'établir sur un partage des genres du type : l'économie dans l'UE et la défense dans l'Otan.

La construction européenne traverse depuis plusieurs mois une période de fortes turbulences sur fond de crise économique et financière, mais aussi de doute sur la défense européenne malgré les promesses contenues dans le traité de Lisbonne. Loin de nous décourager, cette situation doit au contraire nous stimuler car c'est bien dans ces circonstances que la raison d'être d'EuroDéfense prend tout son sens. L'année qui commence sera sans doute difficile pour l'Europe et requerra un engagement sans faille de ceux qui croient que la maîtrise de notre destin ne peut s'inscrire que dans le renforcement de l'union.

Notre mobilisation sera déterminante à cet égard.

Mandat du Groupe de Travail Européen n° 16

Au cours des RIEs de Bruxelles, un atelier s'est penché sur la question du développement de la PSDC. Certes le sujet n'est pas nouveau ..., mais l'intérêt suscité par les travaux menés au sein de cet atelier ont conduit le Conseil des Présidents à décider la création d'un nouveau GTE et à lui confier le mandat suivant :

« Compte tenu de la crise financière affectant tous les Etats membres, la mise en commun de moyens, le partage de la charge, la spécialisation dans les forces et les équipements pour initier et renforcer une Politique Commune de Sécurité et de Défense correspondent à une nécessité, tant du point de vue financier que de celui de l'efficacité opérationnelle, technologique et industrielle.

Le GTE proposera des solutions innovantes pour atteindre l'objectif de la PSDC, notamment dans la mise en œuvre des outils mis à la disposition de l'UE par le Traité de Lisbonne, à savoir :

- la mise en œuvre de la CSP, de façon progressive, pragmatique et adaptée aux capacités de chacun,
- l'usage au cas par cas de la possibilité de coopération renforcée,
- une capacité permanente de planification et de conduite des opérations extérieures civilo-militaires de l'UE,
- la mise à disposition de moyens aux Etats membres demandeurs d'aide en cas de catastrophe naturelle,
- le développement d'une base technologique et industrielle de défense européenne plus capable et plus efficace.

L'initiative de Weimar, désormais soutenue par l'Espagne et l'Italie, pourrait être un facteur déterminant d'un développement de la PSDC. Le GTE fera des propositions pour fournir aux pays engagés dans cette initiative des arguments acceptables par un nombre le plus significatif possible d'Etats membres, dans le respect d'un partage de souveraineté accepté.

Les dimensions régionales et subrégionales de ces initiatives innovantes devront être prises en compte ».

EuroDéfense-France assumera le pilotage de ce GTE dont le principal intérêt réside dans l'implication de plus en plus significative du réseau EuroDéfense dans une nouvelle relance du Traité de Lisbonne en matière de Défense...

Par Jacques Favin Lévêque
Membre du Bureau d'EuroDéfense-France

UN BUDGET EUROPEEN DE LA DEFENSE

Suite de la page 1

MOINS DE BEURRE, PLUS DE CANONS ?

Le document qui suit propose d'explorer la faisabilité d'un budget européen de Recherche et Développement de défense.

Il a été proposé au Bureau d'Eurodéfense-France, puis a servi de base à une discussion lors de la réunion des Eurodéfense à Bruxelles le 19 octobre 2011.

Il a reçu un très bon accueil, non pas que la quinzaine de membres ayant participé aux débats aient tous estimé qu'il faille un budget européen de R et D de défense, mais parce que il a été jugé nécessaire de faire prendre conscience à la Direction des Entreprises de la Commission Européenne et au Parlement Européen que la situation créée en matière de développements de nouveaux matériels par la directive sur le marché des équipements de défense était néfaste.

Des entretiens vont être demandés à Bruxelles, et Eurodéfense s'efforcera de participer ainsi au débat sur le prochain « paquet défense » de la Commission.

L'avis de nombreux participants est qu'il serait sans doute plus facile de se limiter à plaider l'extension aux sujets « défense » du PCRD européen, pour sécuriser un flux de financement de R et T.

C'est incontestable, mais ce n'est pas la thèse présentée ici : la R et T n'est pas touchée par la directive récente, elle n'est pas mise dans une situation critique, et c'est l'agrégat R et D des budgets nationaux qui est aujourd'hui attaqué.

UTILITE ET FAISABILITE D'UN BUDGET EUROPEEN DE LA DEFENSE**1- Une situation paradoxale :**

Le financement du développement des matériels de défense est aujourd'hui, en Europe, purement national, que les travaux soient faits pour un seul pays ou en coopération, que ce soit à travers une structure ad hoc, l'OCCAR ou même l'OTAN, et que le programme soit porté par l'AED ou non.

Le seul motif de ce type de dépense est pour chaque pays la constitution ou le maintien de capacités de conception nationales (ou partagées), car on peut toujours trouver sur étagère un matériel étranger importable, en particulier aux Etats-Unis (sauf pour les armes nucléaires).

Pependant, la Commission a proposé, et il a été retenu, de limiter très fortement la liberté de choix des gouvernements dans le domaine de la R&D, en y imposant un principe de concurrence.

Son application stricte au développement des programmes nationaux entraînera inmanquablement une profonde évolution de l'industrie, vers la constitution de monopoles européens, ou vers la constitution de monopoles américains dans les cas où les compétitions de R&D leur seraient ouvertes.

Plus profondément, l'adoption d'un principe de concurrence peut en elle-même tarir la source des financements actuels de la R&D, l'idée même d'une politique de maintien de compétences nationales pouvant devenir hérétique.

Ceci alors même que le volume total de la R&D de défense, somme des financements nationaux, en Europe est très faible par rapport à celui des Etats-Unis, et que l'ensemble du monde non-européen augmente ses budgets, ce qui devrait encourager à augmenter le niveau technologique européen.

2- Que faire ?

Tout ceci pourrait avoir une certaine logique si un pouvoir européen avait une politique de R&D militaire et la finançait, après avoir défini une politique d'indépendance technologique et industrielle, découlant elle-même d'une volonté d'indépendance d'emploi de ses moyens de défense.

Or il n'en est rien, et c'est sans jamais rien financer que les institutions européennes viennent ainsi, sans légitimité politique, gêner le financement de la R&D et donc mettre en danger la capacité d'action future de l'Europe.

Cette situation ne pourra changer que le jour lointain où l'idée d'une Europe-puissance dotée de moyens indépendants aura fait son chemin dans les esprits et donc au Parlement, et permis, si les Etats l'admettent, de créer un budget européen de la défense.

D'ici là, une application non réfléchie des règles européennes aura fait disparaître, si on n'y prend garde, une grande partie de nos capacités.

Il est donc proposé qu'Eurodéfense aille poser la question de la faisabilité d'un budget de défense européen consacré, en sus du mécanisme Athena, à la R&D de défense, et mesure ainsi au Parlement Européen et dans les Etats l'état actuel de la réflexion sur l'indépendance européenne et sur les moyens à y consacrer.

Philippe ROGER, IGA (2é.S.),
Membre du bureau d'EuroDéfense-France

PROGRAMME DES CONFERENCES ET SEMINAIRES d'EuroDéfense-France

Dates	Horaires	intitulés
2 fév.12	17h00	Commission de Politique Générale : Cybersécurité M. Guillaume Tissier
15 fév. 12	8h30	Petit-déjeuner : Cybersécurité : M. P. Pailloux
16 fév. 12	17h00	Commission de Politique Générale : la crise européenne Jean-Dominique Giuliani, Président Fondation Robert Schuman
22 mars 12	à partir de 13h30/14h00	Séminaire sur la Base Industrielle de Technologie et de Défense Européenne(BITDE).

Quelles perspectives pour un partenariat stratégique rénové entre l'Union européenne et la Russie ?

Par Aurélien Seguin et le Gal (2S) Jean-Marc Renucci

Suite de la page 1

Dans un contexte international incertain où l'Union monétaire vacille, risquant d'emporter avec elle l'Europe politique, et où la Fédération de Russie connaît une vague de protestation, l'opportunité de la rénovation du partenariat entre l'Union européenne et la Russie se pose plus que jamais. A l'Ouest, l'Union européenne reste divisée sur l'essentiel de son action extérieure, quant à l'Est le pouvoir russe fait face à un mouvement né de la contestation des résultats des élections législatives du 4 décembre dernier. Face à ce constat peu engageant pour les prochains mois, il est néanmoins essentiel de voir au-delà et de miser sur un avenir qui, sorti de ces difficultés, permettra de poursuivre la construction d'un partenariat UE-Russie plus fort.

En effet, l'avenir se prépare au-delà des diverses difficultés de court et moyen terme et à plus forte raison en matière de défense et de sécurité. Dans ce domaine, la Russie et l'Union européenne partagent des défis et des menaces partiellement communs, pour certains différents voire parfois convergents. De plus, du point de vue stratégique et politique cette coopération entre les deux grands acteurs du continent a de nombreuses raisons d'être encouragée. L'UE, par la voix de ses Etats membres, et la Russie occupent une place importante sur la scène internationale, laquelle connaît une recomposition géopolitique qui implique une modulation de nos partenariats au-delà de nos liens traditionnels. Plus précisément une rénovation des relations européenno-russes en matière de défense et de sécurité, voulue et mise en œuvre des deux côtés, irait clairement en ce sens.

Sur le plan économique, les deux puissances sont également interdépendantes. L'UE aura dans l'avenir un besoin d'un accès accru et sécurisé des ressources considérables de la Russie en gaz et en pétrole, dans un contexte où selon l'Agence internationale de l'énergie le gaz va connaître un véritable âge d'or, passant de 21% du bouquet énergétique mondial à 25% d'ici à 2035 (*voir BP Statistical Review*). De son côté, la Russie se trouve également dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'UE puisque cette dernière constitue 56% de ses échanges commerciaux globaux en même temps qu'un débouché important pour ses ressources naturelles. En outre, parmi les 10 premiers investisseurs en Russie, 6 sont européens. Dans le domaine de l'armement, l'opportunité d'une coopération semble en revanche plus mitigée. En effet, la concurrence entre l'UE forte d'une 3e place d'exportateur mondial, si l'on agrège les ventes d'armes de ses Etats membres, et la Russie, 2^e exportateur mondial, devrait probablement s'intensifier. Dès lors, ces deux puissances ne pourraient-elles pas avoir intérêt à s'associer sur des programmes clés à l'export ? Dans cette perspective, il nous faut bien reconnaître que l'impact de tels projets sur la base industrielle et technologique de défense de l'UE comme sur celle de la Russie reste incertain. De plus, on ne peut exclure que cette coopération ait, in fine, un effet de concentration défavorable à l'emploi et à l'innovation de part et d'autre.

Compte tenu de ce contexte international et des relations actuelles de l'UE avec la Russie, l'une des solutions pourrait donc être de promouvoir des coopérations russo-européennes sectorielles ciblées, dont certaines, lancées par les industriels (SAFRAN, Thalès...), ont d'ores et déjà été couronnées de succès. Dans ce cas, des achats croisés de matériels permettraient une meilleure interopérabilité ainsi qu'une préservation des bases industrielles et technologiques respectives ce qui pourraient alors jouer un rôle d'amorce de cette politique. De même dans le domaine opérationnel des coopérations sur des sujets touchant à la sécurité, comme celles établies dans le cadre de MARSUNO et des opérations de sauvetage en mer, mais également progressivement à la défense permettraient de mettre en exergue les besoins communs tout en engendrant des rapprochements voire des convergences des cultures militaires. Cette étape pourrait ainsi stimuler de plus amples coopérations industrielles entre l'UE et la Russie et favoriserait le développement de programmes communs et complets d'armement.

Il faut cependant reconnaître que dans l'immédiat, de tels programmes demeurent une hypothèse encore lointaine car il ne semble pas il y avoir de véritables besoins exprimés aussi bien du côté russe que du côté européen. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue la question de la faisabilité et, en l'état actuel des choses, tant sur le plan tant industriel que politique, de grands programmes communs sont inenvisageables. A titre d'exemple, le programme Télémos (France-Grande Bretagne) connaît aujourd'hui des difficultés de démarrage alors même qu'il implique deux membres de l'Union dont les forces agissent ensemble lors des interventions extérieures. Cela permet de mesurer tout le chemin qu'il reste encore à parcourir dans les relations de l'Union avec la Russie pour réaliser de tels programmes. Il nous faut donc envisager des solutions crédibles, prenant en compte le contexte international, les obstacles diplomatiques, industriels, administratifs et juridiques, au demeurant des difficultés que seule une volonté politique forte et partagée permettra de surmonter. Les adhésions de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce et dans l'avenir à l'Organisation de coopération et de développement économiques devraient, grâce aux harmonisations normatives qu'elles impliquent, largement contribuer à lever ces obstacles.

Suite page 5

**Quelles perspectives
pour un partenariat
stratégique renoué
entre l'Union
européenne et la
Russie ?**

Par Aurélien Seguin et le Gal (2S)
Jean-Marc Renucci

Suite et fin de la page 4

Cependant, la volonté politique semble aujourd'hui être nettement en retrait comparée à celle manifestée il y a encore quelques mois. La Russie a récemment développé une politique davantage tournée vers l'est, avec la mise en place en janvier 2012 de l'Espace économique commun (EEC) entre la Russie, le Kazakhstan et la Biélorussie, avant d'appeler à voir plus loin et à fonder une véritable Union eurasiatique. Une initiative qui a surpris l'UE, même si selon des récentes déclarations de la Haute représentante, cette « *coopération plus étroite entre les pays de la région et la Russie n'exclut pas des liens plus étroits entre ceux-ci et l'Union européenne* ».

En outre, la crise actuelle relative à la défense antimissile défendue par l'OTAN constitue une source de perturbation notable des relations Union européenne-Russie. Dans ce contexte, il est impératif d'initier un nouveau cadre multilatéral de négociations qui permettrait d'amplifier le dialogue UE-Russie. Malheureusement, il apparaît bien évident que les différents outils de la politique extérieure dont dispose l'Union, ne peuvent à eux seuls produire le résultat escompté.

En revanche, élargir l'actuel triangle de Weimar, en y intégrant le Président du Conseil européen, la Haute Représentante pour les affaires étrangères et la Russie, pourrait être une solution pour porter sur les fonts baptismaux un partenariat stratégique renoué entre l'UE et la Russie.

**DEUXIÈME RÉUNION 2011 DU CONSEIL
d'EuroDéfense-France.**

Paris – 24 novembre 2011

La deuxième réunion statutaire 2011 du Conseil d'EuroDéfense-France s'est tenue le 24 novembre à l'École militaire, à Paris. Après la présentation de la situation du réseau EURODEFENSE par le Secrétaire général, puis de celle de l'association par chacun des responsables du Bureau, les vingt-quatre membres présents ont procédé, suivant les décisions prises par l'Assemblée générale du 24 mars 2011 (*cf. Lettre d'ED-France n°34*), à l'élection du nouveau président.

Placé en 2011 sous l'autorité de l'amiral Herteleer, président d'EuroDéfense-Belgium, le réseau sera dirigé en 2012 par monsieur Arturo Fernandez Alvarez, président d'EuroDéfense-España. Il reste composé des treize mêmes associations, la création prévue d'une association polonaise ayant été ajournée, probablement du fait des charges de la présidence polonaise de l'Union européenne.

Présentant les activités du réseau conduites depuis la réunion précédente du Conseil d'EuroDéfense-France, le Secrétaire général a rappelé les conclusions de la réunion du Conseil des présidents tenue à Budapest en mai (*cf. Lettre d'ED-France n° 34*) ; puis rendant compte du déroulement des Rencontres Internationales EURODEFENSE (RIE) 2011 organisées à Bruxelles par EuroDéfense-Belgium du 19 au 21 octobre, il a fait le point des travaux en cours au niveau du réseau (*voir article page 6*) S'agissant de la planification des activités à venir, il a souligné que les associations nationales hésitaient à s'engager pour l'organisation des événements habituels du réseau en raison des difficultés prévisibles de financement liées à la crise économique et financière ; les dernières activités planifiées pour le moment sont donc (*cf. Lettre d'ED-France n°35*), en 2012 la réunion de printemps du Conseil des Présidents prévue en Roumanie et les RIE organisées par l'Espagne, et en 2013 la Rencontre EURODEFENSE des Jeunes Européens (REJE) organisée conjointement par l'Espagne et le Portugal et le Conseil de printemps organisé par la France.

En effet, malgré la crise et les difficultés de budget, EuroDéfense-France veut continuer à jouer son rôle de moteur du réseau. Cela ne sera cependant possible qu'à la condition d'un bon équilibre financier, ce qui implique, comme l'a rappelé le trésorier, un effort constant pour maintenir les ressources de l'association, principalement par la collecte des cotisations, celles des personnes morales notamment. En effet, même si le développement du site internet et un meilleur emploi du courrier électronique permettent de comprimer les dépenses de reproduction et d'affranchissement, des ressources sont nécessaires pour l'exploitation des travaux et l'organisation des manifestations, toutes activités passées ou à venir présentées par les responsables des différentes commissions ; petits-déjeuners débats, séminaires, groupes de travail réseau et internes EuroDéfense-France, ces activités ont d'ailleurs fait l'objet, pour tout ou partie, de comptes rendus dans les *Lettres d'ED-France*.

A l'issue du point de situation sur le réseau et l'association, le Conseil a procédé à l'élection d'un nouveau président, Jean Rannou ayant atteint la limite statutaire des cinq ans de son mandat. Après la présentation de leur « programme » par chacun des deux candidats, Jacques Perget et Jean-Paul Perruche, et un vote à bulletins secrets, Jean-Paul Perruche a été déclaré président. Saluant de ses applaudissements, successivement, les deux candidats, le président élu et, de façon plus appuyée, le président sortant, le Conseil a demandé à ce dernier d'assurer la présidence de l'association jusqu'au 31 décembre 2011, ce qu'il a accepté avant de convier tous les participants à poursuivre les débats autour d'un buffet convivial.

Rencontres Internationales EURODEFENSE 2011

- BRUXELLES - 19 au 21 octobre 2011 -

*par le Général (2S) Jean Guinard,
Secrétaire général du réseau EURODEFENSE*

Dans la suite des réunions annuelles organisées depuis 1995, les XVII^e Rencontres Internationales EURODEFENSE (RIE) se sont tenues, comme prévu, à Bruxelles, à l'Ecole Royale Militaire, du 19 octobre après-midi au 21 octobre à midi. Préparées de longue date par l'amiral Herteleer, président d'EuroDéfense-Belgium, avec le soutien efficace, à la fois logistique et intellectuel, de l'Institut royal supérieur de défense belge (IRSD) dirigé par le colonel Corinne Faut, ces Rencontres se sont articulées, de façon maintenant habituelle, en deux parties : session plénière ouverte aux invités sur la journée complète du jeudi 20, et travaux internes du réseau (réunions des groupes de travail et du Conseil des présidents) sur les deux autres demi-journées.

A l'exception de la Grèce et de la Roumanie, toutes les associations nationales étaient représentées avec, au total, plus de soixante délégués dont dix-sept français, sans compter les conjoints. Bien que marqués en fond de tableau par l'absence, consécutive à la situation politique intérieure belge, de personnalités politiques et d'autorités militaires de haut niveau, les travaux conduits sur le thème général « *Défense : Politique et Pratique* » ont été particulièrement riches, aussi bien en réunions internes qu'en session plénière.

La première demi-journée a été consacrée à la réunion de six « ateliers » chargés de proposer à la décision du Conseil des Présidents, pour quatre d'entre eux de nouveaux thèmes susceptibles de faire l'objet d'une étude par un groupe de travail EURODEFENSE (GTE), et pour les deux autres la poursuite ou la clôture des études en cours au sein des seuls GTE encore actifs, *Site internet EURODEFENSE et GTE 14-Futurs possibles et capacités*.

Ces deux groupes ont ainsi pu tenir une réunion effective, occasion unique annuelle pour les membres de se rencontrer physiquement en complément des échanges par internet. Le groupe « site internet » a fait approuver par le Conseil la poursuite du développement des liens entre les sites existants des associations nationales et l'encouragement aux associations de structurer leurs sites sur le modèle de celui d'EuroDéfense-Belgium. Le GTE 14 a présenté un document de synthèse intitulé « *Notre défense et notre sécurité à la croisée des chemins* » ; le Conseil a décidé de l'adresser aux autorités de l'Union européenne et a suggéré aux associations nationales de l'utiliser pour agir auprès de leurs propres autorités et de leur opinion publique.

Des quatre thèmes étudiés par les autres ateliers – « *Crises dans le Bassin méditerranéen et conséquences* », « *Développement de la PSDC* », « *Budget européen de défense* », « *MEED et BITDE* » - les deux premiers ont été retenus par le Conseil pour être confiés à deux GTE pilotés tous les deux par ED-France. Les deux autres doivent faire l'objet d'études complémentaires, confiées également à ED-France, dont les conclusions seront présentées au Conseil des Présidents du printemps 2012 en vue de la création éventuelle d'un nouveau GTE.

La session plénière a réuni, outre les délégués EURODEFENSE, plusieurs dizaines d'invités, belges, européens et internationaux des milieux ministériels, diplomatiques, militaires et de la société civile. L'absence de gouvernement belge a privé ED-Belgium de la présence de politiques « responsables » ; néanmoins, Pieter De Crem, ministre belge de la défense par interim avait accepté d'adresser un message vidéo aux participants, véritable message d'encouragement à EURODEFENSE. Le seul intervenant politique, le Professeur Ioan Mircea Pascu, membre roumain du Parlement européen, s'est montré très réservé sur le développement d'une Europe de la Défense et a exprimé les craintes qu'éprouvent encore les pays « ex-Pacte de Varsovie » face à la Russie.

Articulée en trois tables rondes – « *le cadre juridique de la coopération* », « *la coopération en matière d'armement* », « *l'entraînement* » - la session a donné lieu aux interventions de chercheurs en sciences politiques et en défense, et de membres des institutions européennes (AED, CESD...) dont la participation a été facilitée par la proximité de leurs services. Ces interventions, riches mais essentiellement techniques, ont largement alimenté les débats (l'ensemble de ces interventions est disponible sur le site internet d'ED-Belgium).

En marge des RIE, les présidents ont tenu leur deuxième Conseil de l'année 2011. Outre les décisions relatives aux groupes de travail, évoquées ci-dessus, et au fonctionnement du réseau, ils ont débattu de la planification des activités. Prenant acte des difficultés liées à la crise économique et financière, ils ont décidé de reporter au Conseil du printemps 2012 les décisions relatives aux années 2013 et suivantes.

Par ailleurs, comme la tradition s'en est maintenant établie, les séances de travail ont été complétées par des moments conviviaux avec les conjoints, notamment un cocktail dans le cadre inhabituel du Musée royal belge de l'Armée et de l'Histoire militaire, et un dîner de gala dans les salons de l'Etat-Major Général des Forces Armées Belges à Evère. L'importance de ces moments ne doit pas être négligée ; ils permettent en effet de développer des liens d'amitié personnelle entre européens, gage de la pérennité des actions d'EURODEFENSE au-delà des inévitables difficultés de la construction européenne.

Comme celles des années précédentes, les RIE 2011 ont, semble-t-il, atteint leur double but : débats riches et productifs des séances de travail, et développement de la solidarité du réseau par un climat amical et convivial. Elles ont ainsi confirmé le caractère irremplaçable de ce rendez-vous annuel.

Rendez-vous donc à Madrid pour les XVIII^e Rencontres Internationales EURODEFENSE en septembre 2012 !

EuroDéfense-France - Délégation : Commissaire- colonel Claude Théret - Marie Laure Damas

Tél/Fax : 01 44 42 42 15

Adresse postale : EuroDéfense-France - Case 44 - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07

Courriel : eurodefense-france@wanadoo.fr